

Grand Auch et Astarac-Arros en Gascogne lauréats de l'appel à projet national «Territoires d'Industrie»



Grand Auch et Astarac-Arros en Gascogne lauréats de l'appel à projet national «Territoires d'Industrie»

La communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne et la communauté de communes d'Astarac-Arros en Gascogne admises au dispositif des nouveaux « Territoires d'Industrie ». L'annonce a été faite par le Gouvernement ce jeudi 9 novembre 2023 à Chalon sur Saône précise le sénateur Franck Montaugé.

Lancé fin 2018 le dispositif « Territoires d'Industrie » s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires. Dans le contexte de la transition écologique et énergétique, le programme rassemble les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter des solutions aux besoins de développement identifiés.

Dans le cadre de la nouvelle phase (2023-2027) d'appel à projet du programme national doté de 100 millions d'euros de budget, les projets présentés par les intercommunalités du Grand-Auch (modernisation de l'Abattoir Auch Gers et JCB Aéro) et d'Astarac Arros en Gascogne (entreprise ETRI) ont été retenus.

De fait, les deux intercommunalités gersoises rejoignent les 183 autres territoires labellisés. Ils étaient 149 jusqu'ici.

Sur le principe d'une gestion partenariale partant des besoins du terrain, les acteurs locaux – intercommunalités, industriels, acteurs du monde économique – sont responsabilisés avec l'appui des Régions, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État qui leur apportent une offre de services en ingénierie et en financement des investissements retenus.

Dans le Gers, les EPCI du Pays Portes de Gascogne (Communautés de communes «Bastides de Lomagne», «Côteaux Arrats Gimone», «Gascogne Toulousaine», «Lomagne geroise» et «Savès») bénéficiaient jusqu'ici de ce dispositif. De nombreux projets de développement des entreprises de ce territoire ont ainsi été accompagnés, avec un succès notable.

En 2019, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers (Lire ICI), le sénateur Montaugé s'était prononcé en faveur d'un élargissement du dispositif aux entreprises gersoises qui avaient des projets de développement correspondant aux objectifs précités de reconquête industrielle. Depuis, au sein de la commission des affaires économiques du Sénat, il n'a eu de cesse de rappeler, en tant que rapporteur des crédits budgétaires du volet industriel de la mission économie des lois de finances, que toutes les entreprises ayant des projets de développement répondant aux critères d'éligibilité de « Territoires d'Industrie » devaient pouvoir concourir aux appels à projets quel que soit leur implantation géographique (Lire ICI).

Le sénateur Montaugé se réjouit de cette étape pour l'économie geroise et conclut en disant qu'« il est aujourd'hui très positif que le périmètre soit élargi pour le Gers... en attendant peut-être de futures extensions ! La question de la contribution productive du Gers à l'économie de demain dont notre pays a besoin dans un contexte de transition écologique et énergétique est fondamentale à mes yeux. « Territoires d'industrie » est un des leviers de ce développement. Il doit profiter à tous les porteurs de projets gersois et aux collectivités qui les soutiennent ! »

Un vaste plan national

La nouvelle carte du programme « territoires d'industrie », comprend 630 intercommunalités regroupées dans 183 territoires. Elles seront aidées dans leur effort de réindustrialisation autour de la transition écologique, le développement des compétences et l'optimisation du foncier.